

Traitements des infirmières-hygiénistes. Les traitements des infirmières-hygiénistes varient en fonction des titres de compétence (tableau 5.22). Les directrices ayant un diplôme en hygiène publique étaient les mieux rémunérées, leur traitement moyen s'établissant à \$14,232, tandis que les infirmières-hygiénistes (infirmières autorisées) étaient les moins bien rémunérées, leur traitement moyen se chiffrant à \$9,161. Les infirmières-hygiénistes (hygiène publique) ayant un diplôme en hygiène publique, au service du ministère de la Défense nationale étaient mieux rémunérées que leurs collègues dans d'autres genres d'organismes d'hygiène publique.

Physiothérapeutes. Des données sur les physiothérapeutes ont été recueillies une fois de plus en 1973 dans le cadre de la série statistique sur la main-d'œuvre sanitaire. Les chiffres du tableau 5.23 portent sur les physiothérapeutes qualifiés membres de l'Association canadienne des physiothérapeutes ou d'une association provinciale.

Radiologistes. La statistique sur les radiologistes a été recueillie une fois de plus en 1972 dans le cadre de la série statistique sur la main-d'œuvre sanitaire. Le tableau 5.24 fournit des données sur les radiologistes membres de la Société canadienne des radiologistes.

Sources

- 5.1 - 5.3.2 Économie et statistiques sanitaires, Direction générale des programmes de santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- 5.4.1 Division des finances publiques, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 5.4.2 - 5.4.5 Division de la santé, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.